édit. resp. : Marie-Emmanuelle André-Dumont
Rue Besme, 132 1081 Bruxelles
02 649 08 79
Bur. Dépôt Brux. X

jeunes pour la vie

bpost
PB-PP|B-305006
BELGIE(N)-BELGIQUE

Bimestriel d'information n°174
avril—mai 2022

Edité par « Jeunes pour la Vie » asbl
132 rue Besme 1081 Bruxelles
02 649 08 79 (après 16h ou les WE)
jvl-jpv@live.be
www.jeunespourlavie.org
BE35 0882 1425 7837

EDITORIAL

Le guerre en Ukraine a provoqué un tremblement de terre économique de grande envergure, le prix des carburants, de l'énergie et bientôt des vivres augmente de manière considérable. Mais c'est surtout le coût humain qu'il faut craindre.

Si tant de vies sont perdues, au front ou sous les bombes, un autre drame se profile tout doucement à l'horizon, le sort des mères porteuses et des enfants qu'elles portent. Cette dernière décennie, l'Ukraine est devenue une plaque tournante de la GPA, avec une moyenne de 2500 "commandes" par an.

Au cours des dernières semaines, ces femmes ont eu à choisir de rester sous les bombes ou de fuir avec leurs proches, risquant des poursuites judiciaires pour emporter avec elles un enfant qui ne leur appartient pas. Un enfant au statut juridique totalement flou. Lorsqu'elles accouchent, souvent dans des conditions misérables, l'enfant est placé dans un centre puisqu'une grande partie des « acheteurs » retardent leur voyage ou se rétractent, n'osant pas faire le déplacement. Un enfant, frêle et innocent, subissant le même sort qu'un vulgaire paquet Amazon qui se serait perdu en route. Une perte humaine inconsidérable. Ou sont-elles ces voix qui promettaient que les mères porteuses seraient respectées et protégées en toute circonstances?

La guerre et la crise éthique qu'elle soulève est un triste rappel de ce qui se passe réellement lorsque l'humain est traité comme un instrument et non comme une personne à part entière. Quand le soi-disant progrès n'ose penser à ce, à ceux, qu'il écrase. Et dans ce cas, de nouveau, ce sont les plus faibles qui en paient les conséquences.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès du docteur Henri Maréchal, grand défenseur de la vie et fidèle soutien des Jeunes pour la Vie depuis tant d'années.

Ces dernières années il s'était tout spécialement battu contre l'euthanasie des mineurs, le prolongement du délai de l'avortement ainsi que de la suppression de la clause de conscience. Intelligent, sage et profondément humain, il reflétait tellement bien cette phrase de Jérôme Lejeune : « La sagesse se résume à une phrase, qui explique tout, qui répond à tout, qui vous dira à chaque instant ce que vous devez faire ou ne pas faire, c'est notre maître à tous qui nous l'a enseigné : ce que vous avez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Toutes nos pensées vont vers son épouse et sa famille.

L’euthanasie en Belgique en nette augmentation

Le dernier rapport de la Commission fédérale de contrôle et d’évaluation de l’euthanasie (CFCEE) publié fin mars et portant sur es chiffres de l’année 2021 témoigne d’une augmentation du nombre d’euthanasies pratiquées. En effet, ce sont pas moins de 2699 euthanasies qui ont été déclarées, un chiffre bien en dessous de la réalité puisque, de l’aveu des medecins, une partie des euthanasies pratiqués ne sont jamais déclarées.

Le nombre de cas ne fait qu’augmenter d’année en année - à l’exception de l’année 2020, sans doute en raison des conditions sanitaires. Les chiffres ont presque triplé par rapport à l’année 2011.

Tout comme l’année dernière, plus de la moitié (54,3%) des cas d’euthanasie ont eu lieu au domicile du patient, une tendance à la hausse depuis quelques années.

Parmi les patients qui ont eu recours à l’euthanasie 67,8% étaient âgés de plus de 70 ans et 40,2% avaient plus de 80 ans. L’euthanasie chez les patients de moins de 40 ans reste relativement rare (1,5%). Le groupe de patients le plus important concerne la tranche d’âge entre 80 et 89 ans (29,3%).
Selon les chiffres officiels, aucun mineur n’a eu recours à un euthanasie en 2021.

Pour près de 20% des euthanasies, le patient souffrait de causes psychiques, pour la plupart conjuguées à des souffrances physiques. Dans une grande majorité des cas (84%), le décès du patient était attendu à brève échéance.

Pour les 20 ans de l’euthanasie en Belgique, battons-nous pour que cela n’ait plus lieu. Oeuvrons pour un plus grand investissement et une revalorisation des soins palliatifs et de l’acommpagnement des patients en fin de vie.

Le centre Saint-Géry en photos

Nombre d’entre vous ont soutenu notre projet si nécessaire dans l’accompagnement des femmes en détresse, du centre saint Géry. Voici quelques photos prises du centre.
Nous avons besoin de bénévoles ! Vous êtes un soignant, une psychologue, infirmière, sage-femme ou médecin (et bien plus encore !) , et vous voulez aider le centre Saint-Géry? Écrivez-nous! centrefamilialbxl@protonmail.com

L’avortement sans limites ni conditions préconisé par l’OMS

L’OMS, l'organisation mondiale de santé, appelle les gouvernements à autoriser l’avortement en toutes circonstances et légiférer vers une “dépénalisation totale de l'avortement”. Ceci donc sans balises de temps, de sexe ou de motif, pour la simple raison que lois interdisant l'avortement à tout moment de la grossesse risquent de violer les droits des "femmes, filles ou autres personnes enceintes" (sic).

Pour pouvoir permettre un avortement sans obstacles, un médecin devrait pouvoir délivrer sur simple demande téléphonique une ordonnance pour un produit abortif afin que l’avortement puisse avoir lieu sans que la patiente n’ait à se déplacer et que personne ne puisse entraver son acte. L’OMS considère que durant la pandémie du Covid-19, certaines femmes n’ont ainsi pas su exercer leur libre droit d’avorter puisqu’il était plus difficile de se rendre chez un médecin.

Nulle part dans le document de 210 pages il n'est fait mention du débat éthique sur les droits de l'enfant à naître, ni si les avortements sont moralement acceptables alors qu'après 22-24 semaines, le fœtus a de bonnes chances de survivre s'il est né prématurément. Le document se tait également sur la problématique de l’avortement sélectif en fonction du sexe, bien que l'avortement des fœtus féminins soit courant dans des pays comme l'Inde, le Pakistan et la Chine.

Pour la publication du document, l’organisation mondiale de la santé a consulté un panel de 12 "experts externes", tous pour des avortements libres, sans danger, et sans limite. Parmi eux, le Docteur Michalina Drejza, une activiste Polonaise pro-avortement, le Docteur Dhammika Perera, directeur médical mondial de Marie Stopes International, dont la branche britannique pratique plus de 60 000 avortements par an, et le Dr Laura Castleman, de Planned Parenthood Michigan, une filiale du géant des avortements aux États-Unis, l’état du Michigan ayant une des lois les plus restrictives des USA.

Le Docteur Perera souhaite qu’on ne parle plus d’avortement tardif ou de rythme cardiaque fœtal, puisqu’en prenant cela en compte on deviendrait “anti-choix”, ou encore “ventre” (et non d’un utérus) puisqu’il s’agirait de donner “une valeur émotionnelle et symbolique à un organe».

L’OMS considère qu’autoriser un avortement pour toute raison, en tout temps, sans devoir se justifier, permettrait d’avoir vraiment la possibilité de faire un choix pour son propre corps et que ne pas le faire serait incompatible avec les droits de l’homme.

Les directives de l'Organisation mondiale de la santé vont encore plus loin puisqu’elles considèrent que individus et les institutions qui s'opposent à l'avortement ignorent le droit à la vie des femmes. Selon eux, il existe une existe une "obligation en matière de droits humains de veiller à ce que l'objection de conscience n'entrave pas l'accès à des soins d'avortement de qualité" et l'objection de conscience "continue de fonctionner comme un obstacle à l'accès à des soins d'avortement de qualité".

Ainsi, l’objection de conscience doit complètement disparaître et le personnel de santé serait obligé de permettre un avortement ou au moins de rediriger les femmes vers un professionnel ou un institut ou elles pourraient avorter librement.

Les Nations unies, qui supervisent l'OMS, se sont félicitées de la suppression suggérée de ce qu'elles ont appelé "des obstacles politiques inutiles à l'avortement sans risque", notamment "des limites quant au moment où un avortement peut avoir lieu".

L’OMS va encore plus loin que le président français Emmanuel Macron qui a déclaré :« Vingt ans après la proclamation de notre Charte des droits fondamentaux, qui a consacré notamment l’abolition de la peine de mort partout dans l’Union, je souhaite que nous puissions actualiser cette Charte, notamment pour être plus explicites sur la protection de l’environnement ou la reconnaissance du droit à l’avortement ».

Une proposition faite le lendemain de l'élection de Roberta Metsola à la tête du Parlement Européen, une Maltaise opposée à l'IVG. Malte est le dernier pays de l'UE à interdire totalement l'avortement. Avec tout cela, on oublierait presque qu’il s’agit d’un être humain, qui a un droit fondamental : celui de la vie.

Les Jeunes Pour la Vie n’ont que vos dons pour continuer à défendre la vie !

IBAN : BE35 0882 1425 7837

Cette année, la Marche pour la Vie pourra enfin de nouveau avoir lieu ! 20 ans avant le **24 avril** l'euthanasie a été autorisé en Belgique. Ce triste anniversaire est l'occasion de rappeler nos convictions, notre volonté d'abolir cette loi et de pointer du doigt les dangers du texte législatif.

La Marche pour la Vie demande :

• que la Commission d'évaluation de l'euthanasie soit réformée, afin qu'un contrôle réel des euthanasies effectuées soit effectivement possible (et qu'il soit, par exemple, impossible pour les médecins membres de la commission pratiquants l'euthanasie d'évaluer eux-mêmes leurs propres dossiers, ce qui n'est pas le cas actuellement). Dans la même optique nous demandons que l'exigence d'une majorité des ¾ des membres de la commission pour transférer le dossier au Parquet soit ramenée à ¼ ;

• qu'il soit interdit de pratiquer l'euthanasie en cas de souffrance psychique, car il est impossible de définir si la souffrance psychique est incurable, insurmontable ou inchangeable. Nous demandons également un meilleur suivi et une prise en charge concrète des personnes vivant cette souffrance ;

• que tout projet d'euthanasie pour les personnes atteintes de démence soit purement et simplement abandonné, car ces personnes sont dans l'incapacité d'exprimer leur réel consentement et qu'il n'est pas en notre pouvoir de choisir pour elle la valeur de leur vie ;

• qu'un réel accent soit mis sur les soins palliatifs qui sont une alternative plus humaine. Que les personnes en souffrance soient réellement entourées et suivies. Que les métiers d'accompagnement soient revalorisés pour permettre de construire un monde réellement plus digne pour demain.

Participez à l'évenement Facebook—parlez-en autour de vous- invitez largement—venez !

Connaissez-vous les cafés joyeux? L'aventure a commencé en France en 2017 avec pour ambition : rendre le handicap visible et favoriser la rencontre, en proposant du travail en milieu ordinaire, à des personnes éloignées de l'emploi. Depuis, 7 autres cafés-restaurants ont vu le jour, permettant à de nombreuses personnes atteintes de troubles du spectre autistique, porteurs d'une trisomie 21, ou tout autre handicap mental ou cognitif, de prendre confiance et de travailler dans un cadre bienveillant. En Belgique, 15% de la population en âge de travailler est en situation de handicap, dont 41% sont inactifs et s'estiment aptes à mener une activité professionnelle.

Woluwe-Saint-Lambert sera bientôt riche d'un endroit chaleureux ou bien sûr tout est bon, fait-maison et de saison !

Trop loin pour vous? Soutenez-les en achetant leur café, textiles ou des goodies sur **cafejoyeux.com**

Aller à la Marche pour la vie ou au café joyeux? Oui mais annoncez la couleur avec ces t-shirts et sweat-shirts colorés issus de la nouvelle collaboration entre Perpête et l'extraordinaire Marcel!

Le message « same same but different » (pareil pareil mais différent) en couleurs peps permet non seulement d'égayer votre garde-robe, ou celle de vos proches, mais aussi de soutenir l'association « Les extraordinaires », puisque 10% des bénéfices leur seront reversés. Cette association permet aux jeunes porteurs de trisomie 21 de se former aux métiers de la restauration et aux restaurants de les intégrer dans leurs équipes. Rendez-vous sur :**Perpete.co**

Retrouvez ces articles et tous les liens sur notre site : jeunespourlavie.org